

AVIS AU PUBLIC

S.A.G.E. OISE-ARONDE

Conformément aux articles L212-9 et dispositions du L123-19 du code de l'environnement, **une participation du public par voie électronique est menée sur le projet de Schéma révisé d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde, du 17 juin au 19 juillet 2019.**

Le périmètre du SAGE couvre les communes suivantes :

LES AGEUX, ANGICOURT, ANGIVILLERS, ANTHEUIL-PORTES, ARMANCOURT, ARSY, AVRIGNY, BAILLEUL LE SOC, BAUGY, BAZICOURT, BEAUREPAIRE, BELLOY, BIENVILLE, BLINCOURT, BRAISNES, BRENOUILLE, CANLY, CERNOY, CHEVRIERES, CHOISY-AU-BAC, CHOISY-LA-VICTOIRE, CINQUEUX, CLAIROIX, COIVREL, COMPIEGNE, COUDUN, CRESSONSACQ, ERQUINVILLERS, ESTREES-SAINT-DENIS, LE FAYEL, FLEURINES, FRANCIERES, GIRAUMONT, GOURNAY-SUR-ARONDE, GRANDFRESNOY, GRANDVILLERS-AUX-BOIS, HEMEVILLERS, HOUDANCOURT, JAUX, JONQUIERES, LABRUYERE, LACHELLE, LA CROIX-SAINT-OUEN, LATAULE, LEGLANTIERS, LIEUVILLERS, LONGUEIL-SAINTE-MARIE, MAIGNELAY-MONTIGNY, MARGNY-LES-COMPIEGNE, MENEVILLERS, MERY-LA-BATAILLE, LE MEUX, MONCEAUX, MONCHY-HUMIERES, MONTGERAIN, MONTIERS, MONTMARTIN, MORIENVAL, MOYENNEVILLE, MOYVILLERS, NEUFVY-SUR-ARONDE, LA NEUVILLEROY, NOROY, ORROUY, PIERREFONDS, LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST, PONT-SAINT-MAXENCE, PONTPOINT, PRONLEROY, RAVENEL, REMY, RHUIS, RIEUX, RIVECOURT, ROBERVAL, ROSOY, ROUVILLERS, SACY-LE-GRAND, SACY-LE-PETIT, SAINT-JEAN-AUX-BOIS, SAINT-MARTIN-AUX-BOIS, SAINT-MARTIN-LONGUEAU, SAINT-SAUVEUR, VENETTE, VERBERIE, VERDERONNE, VERNEUIL-EN-HALATTE, VIEUX-MOULIN, VIGNEMONT, VILLENEUVE-SUR-VERBERIE, VILLERS-SUR-COUDUN, WACQUEMOULIN.

Le dossier sera consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Oise : <http://oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Reglementation-et-procedures/Politique-de-l-eau/Schema-d-Amenagement-et-de-Gestion-des-Eaux/SAGE-Oise-Aronde2>

et sur le site du SAGE Oise-Aronde : <https://oisearonde.wixsite.com/smoa/publications-marches>

Sur demande, le dossier pourra être consulté sur support papier à la DDT de l'Oise « Service Eau Environnement et Forêt - 40 rue Jean Racine 60021 Beauvais Cedex » et au siège du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA – ZAC du Valadan – Route de Roye 60280 CLAIROIX).

Les observations et propositions pourront être communiquées :

- par forum électronique sur le site Internet des services de l'État dans l'Oise : accès direct via la rubrique [Publications/participation du public](#)

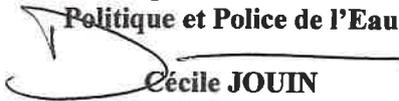
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef@oise.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

« Direction départementale des territoires de l'Oise
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
Bureau Politique et Police de l'eau
2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 – BEAUVAIS CEDEX »

La synthèse des observations du public ainsi que les motifs des décisions seront rendus publics sur le site Internet des services de l'État dans l'Oise pendant une durée de 3 mois, au plus tard à la date de publication de l'arrêté.

La Responsable du Bureau
Politique et Police de l'Eau


Cécile JOUIN